

## ARRÊTÉ N°07-LA/2021

**Objet :** Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade de Technicien Territorial, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** l'arrêté du Président du 20 juillet 2018 établissant la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial ;

**VU** les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales ;

**VU** les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

**VU** les radiations de la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1

La liste d'aptitude Liste d'aptitude des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade de Technicien Territorial est mise à jour par ordre alphabétique comme suit :

## EXTERNE : 05 LAURÉATS

Concours	N° de dossier	Titre	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE
EXTERNE	26155	Monsieur	BASLÉ	Mathias	4 RUE DES LIBELLULES		31130	QUINT-FONSEGRIVES
EXTERNE	26147	Mademoiselle	BOUTONNET	Mélanie	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			
EXTERNE	26129	Mademoiselle	FONTAINE	Justine	23 RUE DE LA TERRE NOIRE		29000	QUIMPER
EXTERNE	26262	Madame	L'HOPITAL	Céline	11 rue du commerce		31410	LAVERNOSE LACASSE
EXTERNE	26133	Monsieur	VARRIER	Alexandre	05 impasse de la catalogne		31600	EAUNES

## INTERNE : 06 LAURÉATS

INTERNE	26126	Monsieur	AUBERGER	Damien	39 chemin de la Caussade	Appt B11	31620	CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
INTERNE	26239	Monsieur	BANEL	Marc	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			
INTERNE	26181	Monsieur	BERTOLINO	Eric	2930 ROUTE D'EVENOS		83330	EVENOS
INTERNE	26252	Madame	DELMAS	Caroline	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			
INTERNE	26116	Madame	ESQUIVEL	Marta	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			
INTERNE	26174	Madame	VILARRASA	Nadine	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			

## 3EME CONCOURS : 02 LAURÉATS

<b>3EME CONCOURS</b>	26176	Madame	GENNESON	Axelle	<b>NE SOUHAITE PAS COMMUNIQUER SON ADRESSE</b>			
<b>3EME CONCOURS</b>	26161	Madame	PAINO	Aurelie	13 RUE DE LA LIBERTE		66120	FONT-ROMEU ODEILLO VIA

## ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2021.

La validité du bénéfice du concours est effective pendant une durée totale de 4 (quatre) années à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son

(Accusé de réception en préfecture de l'Orne le 26/02/2021 à 14h20)  
Date de réception en préfecture : 11/03/2021

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

### ARTICLE 3

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat

Le.....

Fait à Perpignan, le ..... 09 MARS 2021.....

Le Président,

Robert GARRABÉ

